



## DELIBERATION

### du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Palais-sur-Mer Séance du 07 juillet 2022

Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2022, les membres composant le conseil d'administration se sont réunis à la mairie le jeudi 07 juillet 2022 à 16 heures 30 sous la présidence de Monsieur le président, Claude BAUDIN.

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 7</p> <p>Votants : 9</p> <p>Quorum : 6</p> <p>Affiché le</p> <p style="text-align: center;">19 JUIL. 2022</p>	<p><b>Présents</b> : Claude BAUDIN, Christine DEFAUT, Thierry BLONDEL, Renée BROUX, Marie-Christine DAMET, Guillaume CHÉREL, Jacqueline DESCOMBES.</p> <p><b>Absents excusés</b> : Jeanne FETTU (pouvoir à Guillaume CHÉREL), Aude TRECOURT-BESSARD (pouvoir à Christine DEFAUT), Louissette ANCELIN (pouvoir Renée BROUX).</p> <p><b>Absents</b> : Hermine OSTROWSKI.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Guillaume CHEREL</p>
--	--

#### Objet : Ateliers mémoire et gym douce – modification des tarifs et des modalités d'inscription

Christine DEFAUT, vice-présidente, propose de modifier la participation mensuelle et les modalités d'inscription pour les ateliers mémoire et gym douce à compter du 1er janvier 2023, comme ci-après :

#### Atelier mémoire :

Participation annuelle :

35 € / an pour les saint-palaisiens

40 € / an pour les habitants des autres communes

Public concerné : les personnes de plus de 50 ans ou les personnes à mobilité réduite

Effectif : 14 personnes maximum par groupe

Fréquence : 1 atelier par semaine en deux groupes distincts

Inscription annuelle à effectuer auprès du CCAS – Action Sociale

Précédemment, les tarifs de l'atelier mémoire étaient définis pour la période de septembre à juin. Dans un souci de cohérence avec les autres tarifs, les tarifs seront désormais définis de janvier à décembre, avec une interruption de l'atelier pendant les vacances d'été et de Noël.

## Gym douce :

Participation mensuelle :

15 € / mois pour les Saint-Palaisiens

20 € / mois pour les personnes résidents en dehors de la commune (création du tarif à compter du 1<sup>er</sup>/01/2023)

Exonération de la participation mensuelle sur présentation d'un certificat médical du mois en cours.

Public concerné : les personnes de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap compatible avec la pratique de l'activité.

Effectif : 15 personnes maximum (priorité réservée pour l'inscription des personnes résidant sur la commune).

Fréquence : 1 séance par semaine

Inscription annuelle à effectuer auprès du CCAS – Action Sociale.

Pour rappel, les tarifs précédents avaient été fixés par délibération du 02 novembre 2021. Ils ne prévoyaient pas de tarifs pour les non saint-palaisiens pour la gym douce. Les actions du CCAS sont destinées aux habitants de la commune, toutefois, lorsque cela est possible, des personnes n'habitant pas la commune peuvent en bénéficier. Il convenait de régulariser la situation en créant un tarif extérieur moins avantageux que celui destiné aux résidents.

Concernant les modalités d'inscription, il conviendra de remplir chaque année une fiche de renseignements.

Après avoir entendu l'exposé de Christine DEFAUT, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ✚ Décide que le fonctionnement des ateliers mémoire et gym douce s'effectuera désormais de janvier à décembre, avec une interruption pendant les vacances d'été et de Noël ;
- ✚ Valide les nouvelles règles de fonctionnement et d'inscriptions aux ateliers mémoire et gym douce ;
- ✚ Créé, pour l'atelier gym douce, un tarif pour les non saint-palaisiens de 20 € par mois.

Acte rendu exécutoire

Après transmission préfecture,

le : 19 JUIL. 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et publication / notification

du : 19 JUIL. 2022

La vice-présidente,

Christine DEFAUT

La vice-présidente,

Christine DEFAUT

